

## TARIFS PERISCOLAIRES 2024

Les tarifs du restaurant scolaire, de la garderie et du centre de loisirs ont été approuvés par le conseil municipal lors de la séance du 05 décembre 2023.

### Restauration scolaire :

	BARJOUVILLOIS	HORS COMMUNE
De 0 à 1291	3.50 €	5.92 €
De 1292 à 2011	3.87 €	
De 2012 à 2752	4.32 €	
De 2753 à 3917	4.80 €	
De 3918 à .....	5.34 €	
-10% 2 <sup>ème</sup> enfant, -20% 3 <sup>ème</sup> enfant et suivant(s)		
Repas exceptionnel	5.92 €	

Tarifs en fonction des justificatifs fiscaux : Prise en compte revenu fiscal de référence N-1 du foyer/12, déduction pour maladie à partir du 3<sup>ème</sup> repas non consommé pour raison médical.

### Garderie :

BARJOUVILLOIS	Matin	Soir	Journée
De 0 à 1291	1.60 €	2.41 €	4.01 €
De 1292 à 2011	1.73 €	2.64 €	4.37 €
De 2012 à 2752	1.90 €	2.88 €	4.78 €
De 2753 à 3917	2.07 €	3.16 €	5.24 €
De 3918 à .....	2.30 €	3.46 €	5.76 €
Hors commune	2.88 €	4.04 €	6.92 €

Un minimum de facturation sera perçu correspondant au tarif hors commune à la journée pour une seule fréquentation mensuelle.

Tarifs en fonction des justificatifs fiscaux : Prise en compte revenu fiscal de référence N-1 du foyer /12

**Etude dirigée** : de 16h30 à 18h00

Forfait au bimestre = 66.30 € soit 33.15 le mois

Déduction journée d'absence (2.11 €) : la déduction est appliquée à partir de 4 jours consécutifs d'absence pour raison médical.

**ALSH CHARLOTTE LOISIRS**

### Centre de loisirs avec repas :

BARJOUVILLOIS	Journée avec repas
De 0 à 1291	8.64 €
De 1292 à 2011	9.80 €
De 2012 à 2752	10.95 €
De 2753 à 3917	13.25 €
De 3918 à .....	15.55 €
Hors commune	18.42 €
ADAPTATION SPECIFIQUE ENFANT HANDICAP	5.89 €

Tarifs en fonction des justificatifs fiscaux : Prise en compte revenu fiscal de référence N-1 du foyer /12